carte n°32

La qualité des cours d'eau de GREZ-DOICEAU et leurs catégories

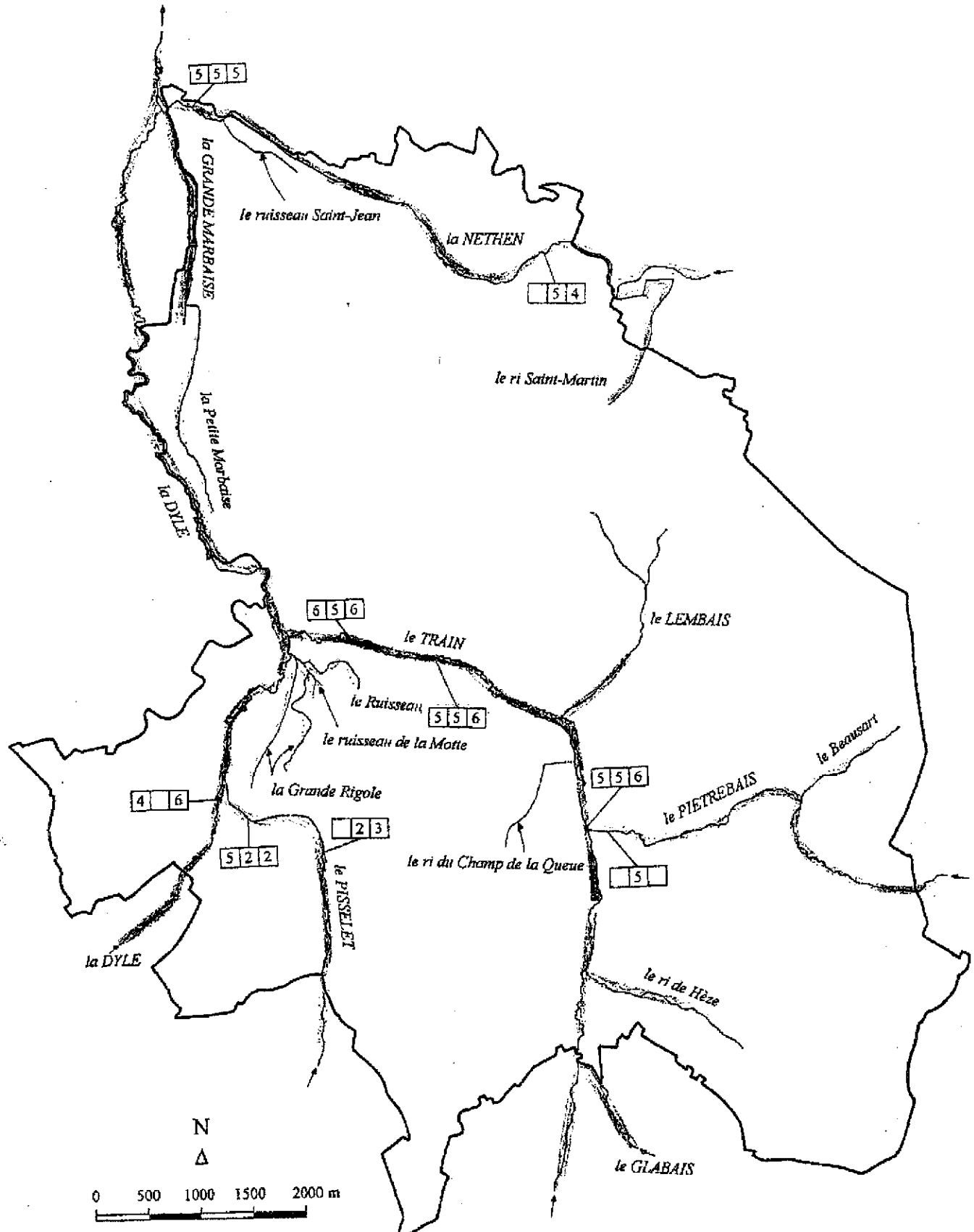

4.4. Les zones centrales du réseau écologique

4.4.1. Les zones humides

A. La biodiversité en zones humides

La confrontation complexe du milieu aquatique et du milieu terrestre fait que c'est dans les zones humides que la flore et la faune peuvent atteindre leur plus grande diversité. Non seulement, les espèces vivantes adaptées aux deux milieux s'y retrouvent côte à côte, mais s'y ajoutent encore des espèces particulières aux milieux de transition.
Les zones humides constituent ainsi des refuges, des lieux de nidification et de nourrissage pour de nombreuses espèces. La production organique des zones humides offre aux poissons, à une multitude d'oiseaux et d'autres animaux la base de chaînes alimentaires complexes.
A côté des grandes zones humides que sont les étangs, d'autres, plus petites et dispersées jouent ce rôle biologique : les petits marécages, les vasières, les ruisseaux, rivières et mares, avec leurs bordures d'arbres, de roseaux et joncs, et les prés humides qui les longent. C'est dans les zones humides que se retrouvent de nombreuses espèces menacées ou rares. En Belgique, sur les 306 espèces végétales rares, vulnérables ou en voie d'extinction, 97 appartiennent aux zones humides, pourtant proportionnellement très peu étendues.
Les zones humides jouent aussi un rôle important au niveau de l'épuration naturelle de la rivière : la présence de nombreux micro-organismes et de bactéries y génère une autoépuration efficace des eaux. Cette dernière, liée à la forte teneur en oxygène, favorise la régénération de l'écosystème rivière. Les zones humides régulent également le régime des eaux : elles limitent le danger de crues en hiver par rétention d'importantes masses d'eau (rôle tampon) et elles alimentent en eau les rivières et les sources en été. Soulignons enfin le rôle paysager des zones humides, grâce à la présence d'eau et à la diversité de la végétation.
La roselière correspond à l'exemple le plus typique de zone humide en milieu ouvert. Elle a de multiples rôles : stabilisation des berges et protection contre l'érosion, épuration par décantation des particules en suspension, abri, refuge, site de nidification, substrat de ponte pour un grand nombre d'animaux (insectes, poissons, amphibiens et oiseaux). C'est le roseau (phragmite) qui est la plante dominante dans la roselière. Les autres variétés de marécages qui remplissent un rôle identique sont la magnocariçaie (dominée par la laîche) et la prairie humide à reine des prés.
Les forêts alluviales sont une autre manifestation du complexe de groupements végétaux naturels qui s'étendent à l'intérieur du lit majeur des rivières. Selon l'essence dominante, on se trouve en présence d'une aulnaie (aulnes), d'une frênaie (frênes) ou d'une saulaie (saules). Dans certaines d'entre elles, les racines des arbres doivent rester constamment immergées, alors que d'autres se contentent d'un sol humide.

Dans la vallée de la Dyle, de nombreux étangs ont été creusés. La plupart sont des étangs de pêche. Une végétation flottante et submergée peut apparaître à la bonne saison (lentilles, nénuphars, callitriches,...). Les élodées, myriophylles, cératophylles et potamots sont des plantes totalement immergées. Parmi les nombreuses espèces colonisant les berges, on relève le roseau ou phragmite, les massettes, la glycérie, la baldingère, l'iris jaune, le lycope, la sagittaire et plusieurs variétés de laîches. Toutes ces plantes peuvent aussi se retrouver dans des terrains gorgés d'eau.

Les sols des vallées de Grez-Doiceau sont fort humides et sont principalement occupés par des pâtures, alternant avec des plantations de peupliers.
Les premières ne contiennent guère d'espèces végétales intéressantes et se voient régulièrement amendées.
Quant aux peupleraies, elles forment d'importants massifs, surtout dans la vallée de la Dyle. Ces formations renferment en sous-bois divers arbustes (saules variés, aulnes, sureau noir, cerisier à grappes, groseillier rouge,...) ainsi que de nombreuses plantes herbacées. A certains endroits, ces végétaux reflètent la végétation naturelle antérieure aux peupleraies. L'emplacement sur une ancienne roselière est confirmé par la présence de roseaux dominants en sous-bois. Quant à la présence d'aulnes sous l'étage des peupliers, elle révèle l'existence antérieure d'une aulnaie.

Pour le reste, on rencontre encore des lambeaux de végétations marécageuses ouvertes telles que les roselières (dominance du roseau), les magnocariçaies (dominance des laîches) ou les prairies humides à reine des prés (mégaphorbiaies). Mais la plupart du temps, ces milieux ouverts affectent un faciès altéré.

Les bois semi-naturels marécageux sont pour la plupart des aulnaies. L'aulne glutineux y est accompagné de saules variés. L'aulnaie alluviale nitrophile est la plus fréquente. Elle est caractérisée en sous-bois par la présence de plantes dites nitrophiles (le lierre terrestre, la grande ortie, le gratteron, la consoude,...) et d'autres dites paludicoles (le houblon, le liseron des haies, la grande prêle, le cirse maraîcher, l'épilobe hérissé, la baldingère, l'eupatoire chanvrine, la fétuque géante,...). Plus rares sont les aulnaies mésotrophes à laîches avec en sous-bois les laîches, la morelle douce-amère, le lycope, la lysimaque, l'iris jaune, le roseau,... et l'aulnaie/frênaie de sources et ruisseaux.

B. Les menaces et atteintes dans les zones humides

D'une manière générale, les zones humides sont plus fragiles que tout autre milieu semi-naturel et de nombreux facteurs sont à l'origine de la détérioration des milieux humides. Ils sont constamment soumis aux pressions de l'Homme et ne reçoivent ni la protection ni la gestion qu'ils méritent. Leur sauvegarde est délicate et le recours à des spécialistes doit être envisagé, car leur équilibre est complexe. Des actions peuvent parfois être appréhendées au niveau de l'ensemble du bassin versant qui les alimente.

La transformation d'étangs qui possèdent certaines caractéristiques naturelles, en étangs de pisciculture ou de pêche intensive provoque, selon les nécessités d'entretien, des perturbations du milieu et des pratiques qui sont généralement peu favorables à la flore et la faune sauvages. Par contre, la mise en assec fréquente de ces étangs les rend particulièrement attractifs pour les oiseaux migrateurs spécialisés dans les vasières.

Tout plan d'eau évolue naturellement vers un envasement qui conduit progressivement à son comblement et, à terme, à sa disparition, en favorisant l'évolution de la végétation vers celle d'un milieu terrestre. La rapidité de ce phénomène dépend des conditions morphologiques (profondeur du plan d'eau, inclinaison des berges, formes du site), des conditions hydrauliques (liaison ou non avec le lit principal, courant d'eau suffisant) et aussi de la richesse de l'eau en éléments nutritifs.
La végétation aquatique est généralement en état d'équilibre. Elle peut, dans certains cas, se développer excessivement et participer à l'envasement du milieu.

Dans la vallée de la Dyle, le rabattement de la nappe phréatique participe à l'assèchement des zones humides. Son origine est liée aux pompages de plus en plus importants qui sont effectués en vue d'assurer la fourniture d'eau de distribution.

La hauteur maximum de la nappe aquifère dans la couche des sables du Bruxellien est estimée à 35 m. De très nombreuses sources en sont issues, principalement formées à la suite des entailles du réseau hydrographique dans les formations géologiques. Certaines de ces sources fournissent un débit important qui a entraîné leur captage et leur exploitation.
Quant à la nappe phréatique du Crétacé, elle a une épaisseur d'environ 15 m. Les débits captés sont très importants : plusieurs pompages y sont établis.
L'intensification des captages dans les réserves souterraines risque d'abaisser les nappes aquifères et de réduire le débit d'étiage des cours d'eau en liaison avec les nappes exploitées. Il risque d'en résulter d'une part un assèchement significatif des terrains concernés et d'autre part des risques de pollution accrus des cours d'eau du fait de la plus grande concentration des polluants.

Parallèlement, l'imperméabilisation accrue par bétonnage ou par mise en cultures des sols des bassins versants facilite le ruissellement des eaux de pluie et diminue donc la quantité d'eau qui parvient à s'infiltrer en sous-sol pour réalimenter la nappe.
Même si les études font défaut à ce sujet, on peut estimer que le rabattement de la nappe concerne une grande superficie dans laquelle de nombreux habitats humides sont présents.

Lorsque la baisse de la nappe se conjugue avec le drainage des terrains, on peut observer un assèchement progressif du terrain. Ce processus conduit à une minéralisation accélérée du sol, à tel point que de nombreux sites humides sont envahis de végétation dite rudérale qui vient étouffer la végétation initiale typique. Lorsque le couvert arboré est supprimé par exploitation, notamment celle des peupleraies, ce phénomène de rudéralisation peut s'accentuer. Si bien qu'en quelques années, de profonds changements peuvent apparaître dans l'évolution de la végétation des milieux humides. Ceux-ci ont tendance à s'assécher, ce qui leur fait perdre leurs caractéristiques essentielles et qui les fait évoluer vers un milieu de moindre intérêt écologique.
De façon générale, la rudéralisation d'une roselière est due à plusieurs raisons :

- la roselière est formée au départ d'anciennes prairies, qui ont sans doute encore été amendées avant leur abandon;
- la roselière n'est plus fauchée et la litière s'accumule, enrichissant le sol;
- le niveau d'eau est trop peu élevé;
- les peupliers fournissent une abondante litière, aisément minéralisable et riche en azote.

Une roselière qui n'est plus alimentée en eau se rudéralisera d'autant plus vite et sera marquée par l'apparition de nombreuses plantes nitrophiles. Les plantes caractéristiques de la dégradation de la roselière sont la grande ortie, le cirse maraîcher, le gratteron,, l'épilobe hérissé, la ronce bleue, la consoude, l'eupatoire chanvrine,... On constate parallèlement à cet envahissement un recul sensible du roseau accompagné d'une nette diminution de sa vitalité. Si la roselière était entièrement remplacée par un peuplement continu d'orties, sa dégradation atteindrait son stade ultime.

D'autres facteurs de détérioration peuvent encore être pointés : on citera la pollution des eaux de surface, les effets du curage des rivières et ruisseaux et la présence de cultures à proximité immédiate des sites concernés. La transformation de pâturages en cultures dans les fonds de vallées s'est intensifiée ces dernières années. Selon les types de sol sur les parcelles cultivées, selon les doses d'engrais et la pente de ces parcelles, les risques d'exportation d'éléments azotés enrichissant les sites humides peuvent être plus ou moins significatifs. Il en résulte en général à nouveau une abondance de végétation nitrophile en bordure des zones humides situées du côté des parcelles cultivées. Lorsqu'aucune protection n'existe entre les terres agricoles et les zones humides, le ruissellement d'engrais ou de produits chimiques peut porter atteinte à l'intégrité de ces milieux.

La pollution des eaux de surface, et plus particulièrement des rivières qui traversent ou longent les zones humides, peut entraîner à nouveau des phénomènes d'eutrophisation (enrichissement du milieu en matières nutritives) et de rudéralisation lors des crues. Les risques d'eutrophisation sont également présents en cas de rejets d'eau usée d'origine domestique. Quant au curage des rivières, il provoque un début d'eutrophisation sur les abords où sont déposées les vases extraites. En cas de fortes pluies, le lessivage de ces vases vers l'intérieur des zones humides est à craindre.

Ces dernières décennies, des marais et des prairies de fauche trop humides pour les nouvelles techniques agricoles et trop difficiles à assainir ont été transformées en peupleraies. Celles-ci ont contribué à modifier sensiblement les paysages ouverts des vallées. Mais les conséquences pour les zones humides proches, et à fortiori pour celles qui font l'objet de plantations, ont été importantes. Ces plantations ont parfois été précédées de désherbages chimiques et de drainage. L'eutrophisation du milieu est accélérée du fait de la grande quantité de feuilles produites qui, à l'automne, va couvrir le sol. Il en résulte que le milieu humide antérieur à la plantation des peupliers perd ses caractéristiques et sa diversité au fil des années et de la croissance des peupliers.

D'une façon générale, on peut observer sur le territoire de Grez-Doiceau que les fonds de vallées sont donc soumis à une pression de plus en plus significative soit de l'habitat, soit de l'agriculture, soit encore par le biais de la populiculture.
Les coupes à blanc pratiquées dans les bois marécageux que sont les aulnaies, les frênaies et les peupleraies sur sol humide constituent un autre exemple d'activité dont l'impact se révèle temporairement négatif pour ces zones humides.
Enfin, ajoutons que les zones humides, considérées comme terrains de peu de valeur, font également l'objet de décharges sauvages et de remblaiements fréquents.

préservation. Sans modification de ce mode de gestion, l'évolution de ces plantations de peupliers ne sera pas de nature à lui porter atteinte.

Le cultivateur du champ situé au nord/est, entre l'orée de la forêt de Meerdael et le sentier, sera contacté pour être informé et pour lui proposer de participer à la conservation du site.

L'ancienne cressonnière de Sart (zones 4.1 et 4.2) (cfr. cartes n°25 et n°26)

Une ancienne cressonnière, composée de trois étangs, surplombe le Piétrebais au sud/ouest de Chapelle Saint-Laurent, à Sart. Le site, bien isolé dans une cuvette, est délimité par la rue du Fond du Moulin au nord, la rue du Petit Sart au sud et la rue du Grand Sart à l'est.
Les étangs sont maintenant entourés de saulaies (saules cendrés), aulnes glutineux,... avec lesquelles ils forment la zone 4.1 et qui confèrent au site un aspect plutôt forestier. Juste à côté, les cartes anciennes indiquent la présence d'un ancien étang sur lequel s'est développée l'actuelle roselière (zone 4.2).

Propositions pour ce site
Au Plan de secteur, le site figure en zone agricole. Le Moulin de la Chapelle au bord de la rivière Piétrebais et les terrains aux alentours (dont les deux zones centrales) sont classés. Il n'en demeure pas moins souhaitable de voir une modification future du Plan de secteur lui octroyer une protection juridique plus appropriée.

La présence de cultures sur deux bordures du site nécessite le recours à la concertation avec les agriculteurs.

Si le fauchage de la roselière se justifie en vue de la régénérer, des choix devront être faits quant au mode de gestion de l'autre zone centrale. En effet, une alternative est possible :

- soit les actions seront centrées sur le réaménagement des trois étangs, et dans ce cas l'abattage d'arbres sera nécessaire, car ils leur portent ombrage et causent leur eutrophisation par leurs feuilles mortes qui s'y accumulent;
- soit on visera à conserver le caractère fermé du site et dans ce cas, l'intervention sera plus limitée.

Dans un cas comme dans l'autre, la réfection des berges de façon à leur donner une pente plus douce, sera de nature à favoriser la biodiversité.

La pose du collecteur le long de la rivière ne devrait pas porter préjudice au site dans la mesure où cette pose s'effectue bien sur la rive droite du cours d'eau.

La vallée du Lembais (zones 4.3 à 4.7) (cfr. cartes n°27 et n°28)

Le ruisseau du Lembais longe le village de Gottechain à l'ouest. Plusieurs sites ont été repris en zones centrales sur la carte du réseau écologique.

Au sud, les zones centrales 4.3, 4.4 et 4.5 sont contiguës. Il s'agit de deux roselières (zones 4.3 et 4.5) qui s'étendent dans une saulaie marécageuse touffue (zone 4.4). Celle-ci semble s'être développée naturellement au départ d'une vaste magnocariçaie ancienne. Des plages de laîches sont encore nombreuses en sous-bois, parfois sous la forme remarquable de touradons de laîche paniculée. Une autre caractéristique tend à laisser entrevoir des possibilités de maintien des caractéristiques du site : la présence de nombreuses sources de bonne qualité.

Au centre de la vallée, un étang est encore en grande partie sous eau. Ce beau plan d'eau, situé au bas de la rue des Ruhauts, est fort apprécié des batraciens qui s'y reproduisent en grand nombre. Il attire aussi les oiseaux aquatiques. Il offre des groupements végétaux aquatiques intéressants et assez étendus au nord dans sa partie exondée, notamment une magnocariçaie, une jonchaie et des plages de callitriches, de populages des marais et de renouées amphibies.
Au sud, l'étang est bordé d'une prairie humide à reine des prés fortement rudéralisée. Ils forment ensemble la zone 4.6.
Cet étang faisait partie jusqu'il y a peu d'un ensemble formé par une chaîne de trois étangs dont deux ont été asséchés et rudéralisés. Leurs cuvettes sont envahies d'orties et colonisées par des saules. Cette chaîne d'étangs est alimentée par un petit affluent du ruisseau du Lembais. La présence de vieux saules qui occupent les terrains situés entre les différents étangs a entraîné la « fermeture » progressive du site.
Le Plan de secteur reprend encore les trois étangs qui sont mentionnés comme plans d'eau en zone agricole.

Enfin, au nord de Gottechain, le long de la ruelle des Soupirs, une magnocariçaie (zone 4.7) paraît bien isolée au sein du réseau écologique. Elle n'est en effet en contact qu'avec la zone de liaison qui couvre une partie du village. Sa fragilité est renforcée du fait de sa localisation au fond d'une grande cuvette à proximité de cultures et d'une exploitation agricole. Sa rudéralisation accélérée n'est donc pas étonnante.

Proposition pour ce site
Juridiquement, les trois premières zones centrales, au sud de la vallée, ne bénéficient pas d'une reconnaissance adéquate : ils figurent en zone forestière au Plan de secteur. Ils ne figurent pas non plus dans la liste des sites de grand intérêt biologique de l'inventaire wallon. Ces deux lacunes mériteraient d'être comblées : le statut de réserve naturelle en zone d'espace vert ou en en zone forestière conviendrait certainement davantage ici.
On veillera à y maintenir l'alternance des milieux humides ouverts et fermés. La conservation des quatre bosquets de feuillus qui avoisinent ces zones centrales contribuera à renforcer la biodiversité de l'ensemble.
Le site est bordé à l'ouest par de vastes cultures et à l'est par des prairies. Des actions de sensibilisation et de concertation seront donc envisagées auprès des agriculteurs. Le ruisseau du Lembais traverse le site de part en part. Son épuration et son entretien par des méthodes douces seront des garanties supplémentaires pour la pérennité de l'intérêt de ce site.

L'assèchement et la rudéralisation sont les deux plus grandes menaces auxquelles est confrontée la zone 4.6. Il faudra veiller à maintenir le niveau d'eau de l'étang et à contrer l'envahissement de la prairie par les espèces végétales rudérales grâce à un fauchage régulier.

Dans la zone de développement au nord, on pourrait essayer de remettre sous eau les deux étangs asséchés.
Les vieux saules qui bordent les anciens étangs présentent un port remarquable et sont à protéger.
En vue de la révision du Plan de secteur, on optera pour sa réaffectation en zone d'espace vert en lieu et place de son affectation actuelle en zone agricole.
Cette zone est elle aussi bordée à l'ouest par de vastes cultures et à l'est par des prairies. Les premières sont probablement à l'origine de l'eutrophisation et de la rudéralisation du site. Le ruisseau, pollué par des rejets d'origine domestique en provenance des rues de Gottechain, participe à cette contamination. Les actions de sensibilisation et de concertation envisagées plus haut concerneront également cette zone.
Enfin, la peupleraie qui a été exploitée à proximité en 1995 a été placée en zone de développement en milieu ouvert car elle laisse aujourd'hui la place à une végétation herbacée, variée et typique de terrains humides (reine des prés, fleur de coucou, cirse maraîcher,...).

La sauvegarde de la zone 4.7 ne pourra se faire que dans l'optique de régénérer la vaste friche humide dont elle constitue l'extrémité est et qui s'étend tout le long de la ruelle des Soupirs jusqu'au carrefour de la rue Thomas Decock.

Deux sites particuliers

Deux sites qui ne comportent pas de zones centrales méritent néanmoins une mention particulière. Ils font l'objet d'une exploitation ou remplissent une fonction d'agrément. Ils ont dès lors été classés en zones de développement. Cependant, leur taille respective, ainsi que la diversité de milieux humides qu'ils offrent, ouverts ou fermés, en font des domaines dont la place dans le réseau écologique ne peut être négligée.
Une concertation avec les propriétaires de ces terrains permettra peut-être d'envisager avec eux de donner à ces sites une place plus importante encore au sein du réseau.

a. Le domaine de Savenel (Site 3B) (cfr. cartes n°23 et n°24)

En bordure, et surtout plus en aval de l'étang, s'étendent des prairies humides fauchées et pâturées qui sont marécageuses par endroits. Leur composition floristique est très variée avec la grande prêle, très abondante, la menthe aquatique, le jonc épars, diverses laîches, la reine des prés, l'angélique sauvage, le scirpe des bois, la glycérie aquatique, le lycope, la fleur de coucou,...
Ces prés de fauche humides présentent une étendue de 4 hectares et une homogénéité exceptionnelle. Ce sont les plus étendus de la commune et, à ce titre, ils méritent une attention toute particulière, d'autant plus urgente qu'en 1996 une partie d'entre eux a été mise en labour pour cultiver du maïs.

La pratique régulière de la mise en assec de l'étang favorise l'apparition momentanée d'une flore et d'une faune typiques de vasière. Il faut souhaiter que cet étang garde ses caractéristiques naturelles, même après les travaux de renforcement des berges qui doivent y être menés.

dans les cours d'eau, sans traitement. A titre d'exemples, citons les indices biotiques collectés qui étaient de [1] à Limal et de [2] à Wavre et Ottenbourg avant la pose des collecteurs. La campagne d'analyses menée en 1994 révélait une nette amélioration : [4] à Limal et [6] à Basse-Wavre et à Ottenbourg.

Dans une moindre mesure, la qualité des cours d'eau de Grez-Doiceau est également affectée par une pollution d'origine agricole. Celle-ci peut être réduite à deux formes : une pollution causée par les matières organiques générées par l'élevage et, d'autre part, une pollution diffuse par l'emploi d'engrais et de pesticides.
Les déchets liés à l'élevage sont valorisables, dans l'exploitation même ou ailleurs, et pour autant que leur utilisation soit contrôlée, ils ne posent pas de problèmes particuliers. La pollution par les nitrates est, elle, plus préoccupante dans les régions d'agriculture intensive. Néanmoins, les récentes adaptations des pratiques agricoles, liées à la mise en place d'une réglementation plus stricte, devraient être de nature à diminuer cette source de pollution.

L'aménagement des rivières a détruit de nombreuses berges traditionnelles caractérisées par des pentes douces. On retrouve d'ailleurs cette même caractéristique pour les étangs exploités. Ces pentes douces permettaient souvent un large étalement des eaux lors des crues importantes et donc une alimentation en eau des zones humides. Des berges ont ainsi été rectifiées lors des curages ou même remplacées par des murs en béton à parement vertical ou incliné. Depuis quelques années, des efforts sont faits pour éviter un traitement aussi radical : on remplace le béton par des gabions, qui sont ces petits enrochements dans des treillis, ou par des tunages. Cela permet aux plantes de se développer sur la berge, mais celle-ci perd néanmoins beaucoup de sa valeur écologique initiale.

Actuellement, la présence de zones bâties, souvent situées à proximité des cours d'eau, menacent ceux-ci. Le réseau actuel d'égouttage draine encore les eaux usées et eutrophisées vers les rivières. La présence de campings au bord des rivières peut également poser des problèmes de pollution non négligeables sur l'écosystème des eaux courantes.

6.7.3. Les cours d'eau

Le plan d'aménagement de toute rivière doit prévoir la succession des étapes suivantes, confiées essentiellement au gestionnaire de la rivière :

1. Assainissement sûr et permanent
2. Régulation hydrologique
3. Nettoyage de la rivière
4. Aménagement des berges et des rives
5. Entretien

L'assainissement sûr et permanent passe par la pose des égouts et collecteurs et par l'épuration à l'échelle du bassin versant. En attendant ces travaux qui s'échelonneront sur plusieurs années, la lutte contre les rejets directs de tout polluant qui altèrent sensiblement le niveau de qualité des eaux doit être prioritaire. Les rejets ménagers et ceux des activités agricoles entraînent un risque d'eutrophisation permanent.
Les sources polluées peuvent également alimenter les rivières, l'ensemble entraînant des taux de nitrates et de phosphates en augmentation. Des eaux chargées de détergents ne sont malheureusement pas exceptionnelles. De façon ponctuelle, on constate même encore des vidanges de moteurs ou de citernes.

La régulation hydrologique passe par un curage minimal de la rivière, mais aussi, à titre préventif, par le retrait des obstacles naturels ou artificiels à l'écoulement et par une limitation de l'érosion des berges. Le recours à ces pratiques ne sera pas recherché dans le cas de terrains d'intérêt biologique qui tirent leur spécificité du caractère humide, voire inondé, des sites. Pour prévenir le transport de sédiments arrachés aux berges ou provenant directement des terres avoisinantes, des plantations herbacées ou arbustives sont préconisées.

Pour l'ensemble de ses interventions, le gestionnaire veillera à effectuer un entretien de la rivière qui soit respectueux de celle-ci et de ses berges. Dans la mesure du possible, le recours à un matériel d'entretien lourd est à éviter. Des équipes de cantonniers de rivière, spécifiquement formés à cette fin, ont été constituées ces derniers temps dans le cadre du Contrat de rivière de la vallée de la Dyle. Les communes sont invitées à recourir à leurs services.

Parallèlement à la pratique « journalière » de l'entretien des rivières, il convient de renforcer la protection des tronçons qui ont conservé une physionomie et des caractéristiques naturelles. Ces tronçons figurent sur la carte du réseau écologique sous la forme d'éléments linéaires du maillage.

La Dyle ne comporte aucun tronçon exceptionnel qui justifierait une protection intégrale. C'est plutôt sa physionomie en aval de Gastuche, jusqu'à Leuven, qu'il convient de conserver.

Pour le Train et ses affluents, plusieurs tronçons méritent une protection particulière vis-à-vis des travaux hydrauliques, en raison de leur qualité biologique, esthétique et de leur contribution à l'auto-épuration des eaux. La succession de petites chutes, de nombreux méandres, des bouquets d'arbres et d'arbustes sur les berges, de fourrés et

de bandes boisées rivulaires, ainsi que des anses humides à végétation aquatique, leur confèrent un attrait certain.

Quant à la Nethen, quelques rares tronçons ont peu subi l'influence humaine et ont pu conserver un aspect naturel appréciable tant sur le plan biologique qu'esthétique. Il est à nouveau souhaitable qu'aucune intervention lourde n'y soit menée et que l'entretien soit réalisé à la main.

Par contre, la carte des propositions révèlent les tronçons de rivières qui pourraient faire l'objet de réhabilitation afin de relier différentes zones du réseau écologique communal. Ainsi en est-il de la vallée du Lembais et de celle du Piétrebais à l'entrée et à la sortie de Cocrou. Des plantations le long de ces tronçons permettraient d'atteindre cet objectif. De nombreuses essences (aulnes, saules, peupliers) contribuent à fixer les berges et à y favoriser la présence d'abris et de caches.

Le cultivateur ou l'éleveur peut participer à la préservation de la qualité physique et chimique des cours d'eau bordant les parcelles agricoles. Rappelons que toute une série de matières aboutissent au ruisseau par ruissellement et par lessivage oblique : les sédiments (argile et humus), les sels dissous (engrais), et d'autres substances sous des formes variées (pesticides). Pour limiter l'arrivée de ces matières indésirables dans le cours d'eau et par conséquent dans les zones humides qu'il va irriguer, le système le plus efficace est d'établir une zone-tampon en bordure du cours d'eau. Ainsi, une bordure de 5 à 10 mètres selon la topographie et la texture du sol devrait idéalement rester vierge de toute application d'amendement que ce soit sous forme de chaux, dolomie, engrais organiques (fumier et lisier), chimiques (granulés et suspensifs) et de pesticides. Cette bordure recevra de toute façon une partie des éléments fertilisants appliqués en amont et ne devrait dès lors pas être moins productive. Dans le cadre du retrait des terres agricoles et du gel des terres, ces zones en bordure de cours d'eau semblent particulièrement indiquées pour être soustraites aux pratiques de l'agriculture intensive. Elles peuvent aussi faire l'objet de propositions dans le cadre des mesures agri-environnementales.

On évitera également, comme la loi le prescrit, de stocker les fumiers, purins ou lisiers en bordure de rivières et essentiellement durant la période de novembre à mars où les conditions hivernales conduisent à l'entraînement des matières épandues ou stockées vers les eaux de surface, sans que les cultures puissent profiter pleinement des éléments fertilisants contenus dans ces effluents. Au printemps, par contre, avec le développement de la végétation, le ruissellement vers les cours d'eau sera beaucoup plus faible.

Signalons également que, d'une manière générale, l'abreuvement du bétail au ruisseau entraîne une tendance manifeste à l'appauvrissement de la qualité biologique du cours d'eau. En conséquence, on conseillera l'installation de pompes de prairies qui permettront au bétail d'accéder plus facilement à l'eau et de limiter ou de supprimer les dégradations à la rivière et ses berges. Dans ces conditions, le recours à des travaux de curage sera moins fréquent. Sous certaines conditions, l'aménagement d'abreuvoirs localisés sur un lieu précis de la rivière sera envisagé.